

PRET D'ŒUVRES DANS LE CADRE DE L'ARTOTHEQUE COURANTS D'ART

Le présent engagement est passé entre

Le prêteur: association Festival d'Aquarelle - Immeuble Interconsulaire – Avenue Léon Blum - 43100 BRIOUDE

Représenté par

&

L'emprunteur:

Représenté par

Le prêteur, l'association Festival d'Aquarelle, s'engage à :

- Mettre gratuitement les œuvres de la collection à la disposition de l'emprunteur pour une durée maximale de 8 semaines.
- Assurer le dépôt et le retrait des œuvres. Déballer les œuvres lors du dépôt et à les remballer lors du retrait, dans l'emballage d'origine, conservé par l'emprunteur.
- Proposer, en partenariat avec l'Education Nationale, un accompagnement pédagogique sous forme de documents numériques téléchargeables sur le site www.biennale-aquarelle.com.

L'emprunteur s'engage à :

- Fournir une attestation d'assurance multirisques indiquant la couverture des œuvres durant toute la durée du prêt (*l'assureur doit être prévenu et il n'y a pas de majoration de cotisation, la valeur de la collection étant inférieure à 5000€*).
- Exposer les œuvres en un lieu unique et adapté, où la circulation n'est ni trop intense ni trop rapprochée.
- Ne faire aucune modification ou ajout sur les œuvres prêtées. Ne pas changer l'encadrement de l'œuvre. Ne pas changer le système d'attache. Ne rien coller sur les verres et les cadres.
- Ne jamais nettoyer les œuvres. Ne jamais placer les œuvres au-dessus d'une source de chaleur (radiateur, imprimante, photocopieur), ni en prise directe des rayons du soleil ou de la lune.
- Conserver les emballages d'origine des œuvres.
- Communiquer et faire respecter les consignes de sécurité et de soin à l'équipe éducative et aux personnels municipaux, en accord avec leur responsable.
- Consigner les détériorations survenues pendant la durée du prêt dans le tableau décrivant les œuvres et leur état, au dos de cette page. En cas de détériorations entraînant des frais, ceux-ci seront à la charge de l'emprunteur.

En cas de non-respect constaté de ces consignes, l'association Festival d'Aquarelle se réserve le droit de procéder au retrait des œuvres à tout moment.

A, le jour du **dépôt** des œuvres, le

Pour

Pour l'association Festival d'Aquarelle

A, le jour du **retrait** des œuvres, le

Pour

Pour l'association Festival d'Aquarelle